

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_98

**Objet : Octroi d'une subvention
2024 à l'APERS pour l'action
Permanence d'aide et
d'accompagnement des victimes**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à Eric LECOFFRE*).

Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

EXCUSÉ :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Mme la vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et l'Action Sociale expose que la commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 23 mai 2024 et le Bureau Communautaire du 6 juin dernier ont souhaité confirmer l'axe de travail des précédentes années sur la thématique de la Prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes et s'est prononcée favorablement pour le renouvellement

du soutien financier pour la reconduction des permanences d'aide et d'accompagnement à Châteaurenard et Graveson pour favoriser l'accès au droit pour les victimes d'infraction

Le bilan 2023 fait apparaître des résultats contrastés : 33 personnes reçues à Châteaurenard (36 en 2022, 38 en 2021, 1 jour par mois), 21 à Graveson (19 en 2022, 17 en 2021, une demi-journée par mois). Ainsi, ce sont 289 habitants de Terre de Provence qui ont bénéficié de ce service, la plupart du temps au tribunal Judiciaire de Tarascon. Ce sont 30 habitants de Terre de Provence qui ont bénéficié de ce service d'accès au droit de proximité (42 en 2022) qui consiste essentiellement en des entretiens d'une cinquantaine de minutes pour informer sur la procédure pénale avant et après la sentence.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la reconduction de l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2024 et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de reconduction de la subvention de l'APERS pour le projet « aide et accompagnement des victimes » d'un montant de 6 127 €,

VU les avis favorables de la commission politique de la ville et action sociale du 23 mai 2024 et du bureau communautaire du 6 juin 2024,

CONSIDERANT que les éléments de bilans présentés pour ce projet permettent de justifier l'intérêt des actions de prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes, et d'aide aux victimes,

CONSIDERANT l'enveloppe de 30 000 € dédiée aux actions « Politique de la ville », inscrite au budget de l'exercice,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association APERS pour les permanences d'aide et d'accompagnement des victimes pour 2024,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer avec l'association bénéficiaire la convention fixant les modalités d'octroi de cette subvention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,
Corinne CHABAUD**

